



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) n°1906/2006. Annexe II

1. Identification de la substance

Produit : JUMBO UNIVERSEL
Nettoyant dégraissant industriel multi-usage

Société : TMH SA
2, rue de l'Indépendance
L-3238 Bettembourg
Grand Duché de Luxembourg
Tél : +352.26.51.45.41
contact@tmh.lu
www.tmh.lu

2. Composition / Informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

agents de surface anioniques	Xn; R 22	2,5-<10 %
NTA (acide nitrilotriacétique) et sels suolat	Xn, Xi; R 22-36	< 2,0 %
agents de surface non ioniques	Xn, Xi; R 22-41	< 2,0 %
CAS: 111-76-2 : 2-butoxyéthanol m	Xn, Xi; R 20/21/22-36/38	2,5-<10%

EINECS: 203-905-0

Ingredients conform 89/542/EG

agents de surface anioniques, agents de surface amphotères, NTA (acide nitrilotriacétique) et sels soulas, agents de surface non ioniques, parfums < 5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3. Identification des Dangers

Principaux dangers : néant

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4. Premiers Secours

Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Signé : Mr Frédéric Mossé

Référence : Jumbo Universel

Révision : 01/09/2008

Version : fdsjumbouniverselrev1



après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles : Non nécessaire.

Mesures pour la protection de l'environnement : Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications complémentaires : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation : Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre le gel.

Température de stockage minimale : 5°C

Température de stockage maximale : 35°C

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

111-76-2 2-butoxyéthanol m (2,5-10%)

VME Valeur momentanée: 147,6 mg/m³, 30 ppm

Valeur à long terme: 9,8 mg/m³, 2 ppm

Risque de pénétration percutanée

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire : non nécessaire.

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Signé : Mr Frédéric Mossé

Référence : Jumbo Universel

Révision : 01/09/2008

Version : fdsjumbouniverselrev1

Page 2 sur 5



[...]

Matériau des gants : Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement

9. Propriété physiques et chimiques

Indications générales.

Forme : liquide
Couleur : jaune
Odeur : fruitée

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : 100°C
Point d'éclair : > 100°C
Température d'inflammation : 240°C
Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C : 23 hPa
Densité à 20°C : 1,01 g/cm³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : entièrement miscible
Valeur du pH à 20°C : 10

Teneur en solvants :
solvants organiques : 3,7 %
eau : 81,2 %
Teneur en substances solides : 2,4 %

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

Signé : Mr Frédéric Mossé

Référence : Jumbo Universel

Révision : 01/09/2008

Version : fdsjumbouniverselrev1

Page 3 sur 5



11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol

13. Eliminations

Produit :

Recommandation : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage

14. Transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) : -

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : -

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG : -

Polluant marin : Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : -

Classe ICAO/IATA : -

15. Informations toxicologiques

Marquage selon les directives CEE :

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Identification particulière de certaines préparations :

Contient: Limonene. Peut déclencher une réaction allergique.

Signé : Mr Frédéric Mossé

Référence : Jumbo Universel

Révision : 01/09/2008

Version : fdsjumbouniverselrev1

Page 4 sur 5



Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

36 Irritant pour les yeux.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

Signé : Mr Frédéric Mossé

Référence : Jumbo Universel

Révision : 01/09/2008

Version : fdsjumbouniverselrev1

Page 5 sur 5